



RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

Mercredi 15 décembre 2021

> Rentrée scolaire 2022 dans la région académique de la Guadeloupe

Des moyens d'enseignement préservés au bénéfice de la jeunesse malgré une baisse encore conséquente des effectifs d'élèves

A la rentrée 2022, **l'éducation nationale et la jeunesse sont toujours les priorités du gouvernement avec des moyens d'enseignement préservés dans notre académie**, en dépit de la baisse démographique, permettant ainsi de renforcer encore les taux d'encadrement des élèves.

La baisse du nombre des élèves en Guadeloupe est très marquée puisque la population scolaire a baissé de 11 000 élèves entre 2017 et 2022, soit une perte de 11%. Et pour la rentrée 2022, cela correspond à nouveau à une diminution de 1589 élèves.

Concernant le premier degré, alors que nous perdrons encore 700 élèves à la prochaine rentrée, tous les postes seront maintenus, et cela pour la sixième rentrée consécutive, afin d'améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux et de contribuer à l'égalité des chances.

Cela améliorera encore les taux d'encadrement, qui étaient déjà bien supérieurs au taux national, en diminuant le nombre d'élèves par classe avec en moyenne 18,7 élèves à la rentrée 2022, pour 21 en 2017 et 19 en 2021, à comparer au 21,8 au national.

Le ratio du nombre de professeur pour 100 élèves augmente de 7,61 à la rentrée 2021 à 7,84 pour cette année pour 5,94 au niveau national. Cela montre l'intérêt porté aux spécificités et besoins éducatifs particuliers de notre archipel.

Concernant le second degré, nous aurons 889 élèves en moins. Si 31 postes sont supprimés ainsi que des heures supplémentaires, cela est compensé intégralement par l'attribution de 38 ETP de stagiaires en plus. **Les taux d'encadrement s'améliorent donc, tout en participant à la formation de jeunes générations d'enseignants du territoire.**

Par ailleurs, **4 postes supplémentaires sont attribués à la vie scolaire et au secteur médico-social.**

Nous pouvons également nous féliciter d'avoir été autorisé à utiliser 18 emplois d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH), afin d'accélérer le processus d'augmentation progressive des quotités horaires de nos AESH à 24 heures par mois, améliorant ainsi leurs conditions de vie et de travail.

Cette préservation des moyens d'enseignement et cette augmentation des moyens d'accompagnement des élèves sont des leviers importants pour améliorer l'encadrement et les résultats de nos élèves.

Pour que cela produise tous les effets attendus, il faudra nécessairement l'associer à une volonté collective de préserver au maximum le nombre de jours de classe de nos jeunes.

Contact presse Cabinet de la rectrice/Service communication

Tél : 0590 47 81 09 - Mél : ce.communication@ac-guadeloupe.fr

Site www.ac-guadeloupe.fr Tweeter [@acadguadeloupe](https://twitter.com/acadguadeloupe) Facebook [@AcadGuadeloupe](https://www.facebook.com/AcadGuadeloupe)